446

TRIBUNAL DE COMMERCE

PALAIS DE JUSTICE
Rue des Carmes
24100 BERGERAC
TEL 05 53 63 58 00

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 21.12.2005
N° du Dépôt : 1209
SIRÈNE :
N° de Gestion :

ORDONNANCE

Nous P. ROCHE-BAYARD Président du Tribunal de commerce de BERGERAC, assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par M. Serge ONILLON agissant en qualité de fondateur de la SAS FIMMESO société en cours de constitution demeurant Route de la Gare 24230 VELINES, qui précède et les motifs y exposés

Vu l'article L 225-8 , L 225-12, L225-14 et L225-101 du Code de Commerce et les articles 64, 72,73, et 148-1 du décret du 23/03/1967

Désignons CABINET VILAINE ET ASSOCIES dont le siège est à 6 Avenue Jacques Cartier 44800 SAINT HERBLAIN représentée par Monsieur Grégoire BUNOT en qualité de commissaire aux apports avec pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par M. Serge ONILLON
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister
- d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi,

Taxons les dépens de la présente à la somme de 35,17 € TTC

Fait et prononcé à BERGERAC en notre Cabinet le 21 NOV. 2005

Par nous, P. ROCHE-BAYARD Président du Tribunal de Commerce de BERGERAC assisté du Greffier

Le Greffier

Le Président

Pour expédition certifiée conforme à l'original délivrée le
Par nous Greffier
30 NOV. 2005

REQUÊTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC

Le soussigné :

Serge ONILLON
Né le 20 janvier 1941
Demeurant à VELINES (24230) Route de la Gare

agissant en qualité de fondateur de la société " SAS FIMMESO", société par actions simplifiée en cours de constitution.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

- Qu'il est envisagé d'effectuer un apport en nature d'actions de la société PSF DISTRIBUTION POFODIS (Société anonyme au capital de 900.728 € dont le siège est situé Route de Bordeaux 33220 PORT STE FOY, immatriculée au RCS de Bergerac sous le N°332 235 886) à la société "SAS FIMMESO" en cours de formation et dont les statuts stipuleront, par ailleurs, des avantages particuliers;

- Que ledit apport serait consenti par Monsieur Serge ONILLON, demeurant à VELINES (24230) Route de la Gare

- Que cette opération, ainsi que la stipulation d'avantages particuliers, nécessitent l'intervention préalable d'un Commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des apports en nature et les avantages particuliers.

- Que ces opérations, compte tenu des dispositions de l'article L 227-1 du Code de commerce, entrent dans le champ d'application de l'article L 225-8 1er et 2ème alinéas du Code de commerce, qui dispose :

" En cas d'apports en nature ou de stipulation d'avantages particuliers (...), un ou plusieurs commissaires aux apports sont désignés par décision de justice. Ils sont soumis aux incompatibilités prévues à l'article L 225-224 .
Les commissaires apprécient, sous leur responsabilité, la valeur des apports en nature et les avantages particuliers."

REQUÊTE

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-8 du Code de commerce, un commissaire aux apports ayant pour mission :

- d'apprécier la valeur des apports en nature à la société "SAS FIMMESO" et les avantages particuliers

- d'établir un rapport selon les conditions prévues par la loi

Fait à PORT SAINTE FOY
Le 9 novembre 2005

Serge ONILLON